

Image not found or type unknown



Usurpation d'identité informatique

Par **Snag**, le **23/09/2011** à **12:07**

Bonjour,

on me reproche l'impression d'un fichier informatique nuisant à l'entreprise à partir de ma session de travail protégé par mot de passe. le mot de passe se déclenche qu'après X minutes et je ne suis pas constamment derrière mon ordinateur. .

Je ne suis ni l'auteur, ni la personne qui a lancé cette impression.

Puis-je ou dois-je déposer plainte auprès du tribunal de police pour usurpation d'identité informatique.

Merci d'avance.

Cordialement,

Jérôme LECOMTE

Par **P.M.**, le **23/09/2011** à **12:29**

Bonjour,

Normalement même si le mot de passe se déclenche après plusieurs minutes, vous devriez vous assurer qu'il ne puisse pas être utilisé abusivement...

En tout cas ce n'est pas au Tribunal de Police que vous pouvez déposer plainte mais soit dans un commissariat de police ou une gendarmerie soit directement auprès du Procureur de la République près le TGI mais je vous conseillerais de ne pas qualifier vous-même l'infraction mais simplement d'exposer les faits...

Par **Snag**, le **23/09/2011** à **12:49**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide et effectivement, c'est plus devant le Procureur de la République près le TGI que la démarche doit se faire.

Je vous remercie également pour le conseil d'exposer les faits.

Sincère remerciements.